

La Radiologie sur site : un outil indispensable

Comme d'habitude, après le PEA (ex PIJ) ou le PAV à Carpentras, notre direction attend le dernier moment pour tenter d'imposer une fermeture ! Alors que le départ de notre manip radio devait être anticipé, la Direction n'a même pas répondu aux candidatures de manip radio pourtant remises en mains propres ! Notre Direction oriente les présentations sur l'avenir de notre service de radiologie vers la fermeture et une « externalisation » de l'activité sur Cavaillon. Elle manipule les chiffres et les graphiques en omettant le coût pour la santé des patients dû à l'augmentation des délais et l'absence du personnel soignant occupé aux transports. Sur les graphiques, elle fait apparaître les investissements comme des coûts annuels (en fait, c'est 27 000€ d'amortissement) !

En réunion avec la Direction, la totalité des personnels présents, médicaux et non-médicaux, se sont positionnés sur le fait que **l'externalisation n'est pas une option envisageable.**

La seule solution pour tous est le maintien d'un service de radiologie sur le CHM.

La CGT a repris les chiffres présentés par la direction et les a corrigé avec les coûts et les recettes « omis ». Les tableaux des coûts des 3 possibilités vous sont présentés au verso de ce document.

Les bases de travail : Activité 1^{er} trimestre 2025 : 5 à 10 passages par jour d'ouverture.

Activité externe potentielle : 7 à 10 radios hebdomadaires.

Achat de nouveaux matériels nécessaires : 332 000 euros et des travaux à réaliser (soit un amortissement évalué à 27 000 euros sur 15 ans).

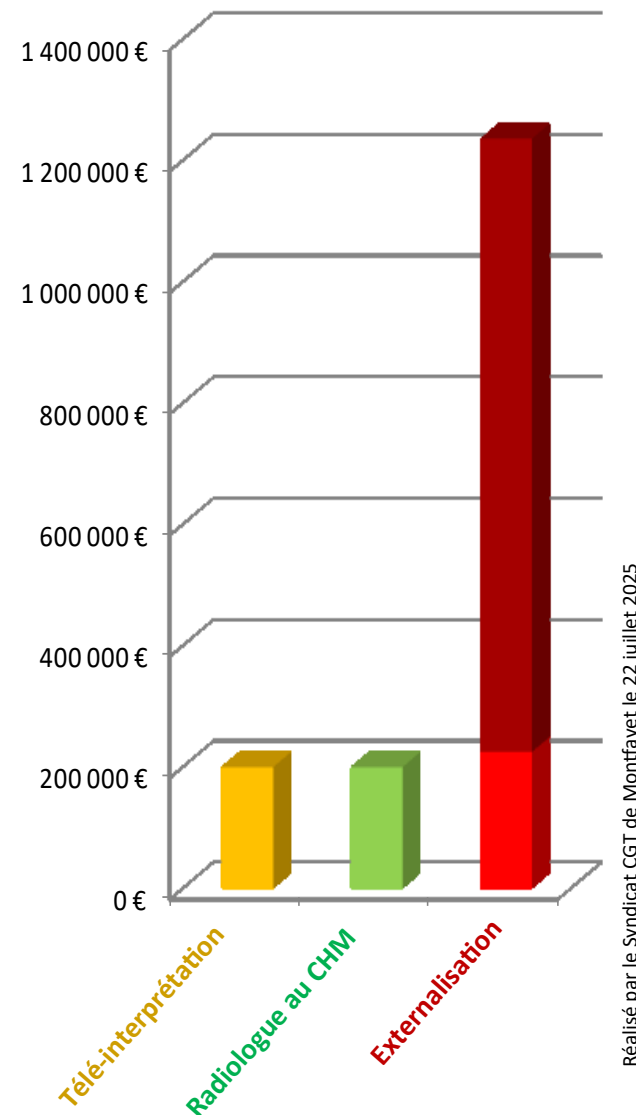
Le coût des travaux pour le démontage du service radio n'a pas été calculé, mais il est probablement plus important que ceux à réaliser pour l'installation du nouveau matériel...

Les coûts de fonctionnement annuels ont été recalculés comme suit :

- **Maintien du service avec télé-interprétation : 191 600 €**
- **Maintien du service avec radiologue : 191 500 €**
- **Externalisation de la radiologie : 211 540 € et 1 211 540 € si on tente d'évaluer un préjudice pour les patients lié à l'absence des soignants en unité et au temps préjudiciable de transport des patients présentant des troubles psychiatriques...**

Au vu des chiffres corrigés, la CGT demande à la direction de faire un « vrai travail » dans le sens du maintien de notre service radio au CHM !

Coût annuel réel des 3 possibilités présentés par la direction.



Télé-interprétation		
RH	1,5 ETP Manip Radio	99 000 €
	0,5 ETP Secrétaire	27 000 €
Maintenance	Maintenance annuelle radio	15 000 €
Télé-interprétation	Abonnement annuel	3 600 €
	(50 centimes d'euros par radio et 30 % de la CCAM par acte)	20 000 €
Investissement	Amortissement	27 000 €
	Total	191 600 €

Radiologue sur place		
RH	1,5 ETP Manip Radio	99 000 €
	0,3 ETP Radiologue	38 500 €
	0,5 ETP Secrétaire	27 000 €
Maintenance	Maintenance annuelle radio	15 000 €
Investissement	Amortissement	27 000 €
Prestations pour tiers ①	Cyprès et autres	-15 000 €
	Total	191 500 €

① calcul sur la base de 8 examens hebdomadaires avec un coût moyen de 36 € (7 pour les Cyprès et 1 pour une autre structure externe).

Syndicat CGT du CHM - cgt.montfavet@gmail.com
04 90 03 90 73 - www.cgtmontfavet.fr

En bleu, les coûts ou les recettes rajoutés par la CGT

Externalisation		
Charges de fonctionnement		
Matériel	Location d'un véhicule supplémentaire	4 700 €
	Entretien et carburant	10 000 €
Actes facturés au CHM	Pour les patients droits non ouverts (estimation)	3 840 €
	Sous-total	18 540 €
Charges de personnel		
RH	1 ETP ambulancier	52 000 €
	1 ETP AS	54 000 €
Service	1 ETP IDE/AS ②	60 000 €
Administratif	0,5 ETP Secrétaire ③	27 000 €
	Sous-total	193 000 €
Autres Charges		
Préjudice patients	1 000 € X 1000 patients ④	1 000 000 €
	TOTAL	1 211 540 €
	TOTAL (hors préjudice)	211 540 €

② Actuellement tous les patients sont accompagnés par au moins 1 agent du service dont ils dépendent (besoin de 1500h d'accompagnement).

③ Un travail administratif sera nécessaire (rendez-vous, transcriptions et retranscriptions sur notre DPI non compatible, ordre de mission...). Et, le travail médical pour établir les certificats des patients sous contrainte n'a pas été évalué...

④ estimation du préjudice sur la base de la jurisprudence actuelle (site : www.victimes-solidaires.org) pour un préjudice moral moyen de niveau 1 (souffrances très légères) sur un barème qui comprend 7 niveaux.

Ne pas jeter sur la voie publique